

<u>FAQs</u> > <u>Produits de grade B</u> > <u>Garantie pour les B-Articles?</u>

## **Garantie pour les B-Articles?**

David Lackner - 2022-06-23 - Produits de grade B

Il n'y a pas de différence fondamentale entre les biens A (biens neufs) et les biens B, ni pour la garantie du fabricant ni pour la garantie légale. Si la garantie du fabricant s'applique à partir de la date de la première utilisation au lieu de la date de vente d'un article, cela peut être indiqué dans les informations sur le produit.

## Contenu lié

• Puis-je commander par téléphone ?